



Où demeures-tu ?

# Un Maire et sa municipalité face aux difficultés à se loger

La question du logement est un défi majeur et complexe pour un Maire et sa municipalité. Comment résoudre les situations qui se présentent à nous ?

**En premier lieu, nous étudions les situations au cas par cas** en effectuant des ren-

dez-vous afin de prendre en compte toutes les problématiques qui touchent la personne, les familles : situation économique difficile, problèmes familiaux...

**Nous mettons également en place des projets structurants** comme la rénovation des logements communaux afin de satisfaire les exigences d'habitats dignes et respectueux de l'environnement, ou encore la construction de logements à destination des seniors, face à l'EHPAD, afin de ne pas créer de distance géographique en cas de perte d'autonomie d'une personne dans un couple et plus proches du centre ville, en partenariat avec des promoteurs immobiliers et des bailleurs sociaux.

Ces partenariats sont importants car nous ne pouvons pas satisfaire toutes les demandes à nous seuls. Cependant, il s'agit tout de même d'un travail de dentelle car nous souhaitons conserver notre caractère rural, ce qui signifie ne pas avoir de grands ensembles immobiliers. En parallèle, nous nous battons pour que les loyers correspondent aux moyens financiers de nos aînés les plus modestes.

**De plus, il y aura prochainement l'instauration d'un permis de louer et d'un permis**



Mairie de Donnemarie-Dontilly

**de diviser les appartements en lien avec la Communauté de Communes qui a la compétence du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal).**

Enfin, à notre échelle communale, nous assistons, en Mairie, les personnes ayant des

demandes de logements, en faisant le lien avec les associations ou les offices d'HLM, et nous appuyons leurs dossiers. Nous avons aussi un CCAS qui peut apporter des aides ponctuelles. Notre volonté reste de permettre aux personnes de trouver des solutions sur le long terme qui les rendent indépendants.

**Nous travaillons également avec différents services comme le Conseil Départemental de Seine-et-Marne** qui nous permet d'aiguiller les personnes en situation de grande précarité vers les services adaptés afin qu'ils obtiennent les aides sociales nécessaires, ou encore les services de l'Etat qui nous alertent sur des situations et qui sont nos autorités de tutelle concernant les étrangers en cours de régularisation.

Aujourd'hui, à Donnemarie-Dontilly, nous n'avons pas de personnes sans domicile fixe ou devant vivre dans leur véhicule. Nous avons des solutions d'hébergement d'urgence en cas de besoin ponctuel. Pour autant, nous restons vigilants et bienveillants pour venir en aide à notre prochain, que ce soit pour lui permettre d'accéder au logement ou pour l'aider à améliorer son habitat.

**Sandrine SOSINSKI**

Maire de Donnemarie-Dontilly (Seine-et-Marne)